



## Mon ex femme ne veut pas signer l'acte authentique

Par **Timéo91**, le **23/10/2020** à **15:52**

Bonjour,

j'ai quitté le domicile conjugal en Novembre 2019 (*J'ai fait une main courante à ce moment là pour déclarer que je le quittais*) tout en continuant de payer toutes les factures jusqu'au mois d'Août 2020. Le mandat de mise en vente de la maison a été effectué le 30 Janvier 2020 et la signature du compromis de vente en Septembre 2020.

Le notaire a reçu les fonds de l'acheteur il y a quelques jours ce qui fait que l'acte authentique pourrait être signé dès la semaine prochaine. Seulement voila, mon *"ex femme"* ne veut pas signer l'acte pour ne pas quitter la maison car soit-disant elle n'aurait toujours pas trouvé où se reloger, après un an ?!!!

- Ai-je un recours légal afin qu'elle quitte les lieux et signe au plus vite l'acte authentique?

- *\*Puis-je d'ores et déjà lui proposer un divorce à l'amiable afin d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie et aussi cela permettrait-il d'exclure le droit de partage? (Même si je ne suis pas certain d'avoir bien saisi l'histoire du partage verbal en cherchant sur Internet.)*

Par avance merci de votre retour.

Par **Yukiko**, le **23/10/2020** à **17:15**

[quote]

Ai-je un recours légal afin qu'elle quitte les lieux ?

[/quote]

Si elle doit signer l'acte authentique, c'est qu'elle a signé le compromis. Elle a donc consenti à la vente de son domicile et elle doit le quitter. Si elle résiste, il sera possible de l'obliger à partir, mais cela pourra prendre plusieurs mois.

Par **Timéo91**, le **23/10/2020** à **17:33**

Bonjour,

merci de votre retour. Oui, elle a signé le compromis de vente par procuration.

Plusieurs mois?? :/

Avant d'en arriver là n'y aurait-il pas un moyen de "faire pression" en restant dans les clous bien évidemment mais pour la convaincre? L'avertir qu'elle pourrait avoir des indemnités d'occupation par exemple? (*Je ne sais pas, je suppose.*)